

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINO**

**N° 70**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations à caractère social**

**Engagée à soutenir sa politique municipale en direction des personnes en situation de handicap, notamment par l'organisation de la première édition de la Nuit du Handicap, la commune de Quimper apporte un soutien financier aux associations qui œuvrent dans ce domaine, par l'octroi de subventions. Il est proposé de voter les subventions proposées au titre de l'année 2023.**

**Les demande de subventions des associations pour un montant total de 20 475 € sont soumis à l'avis de la commission « Ville solidaire et inclusive » puis sont présentée en conseil municipal pour décision.**

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'accorder les subventions suivantes :

***Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI 29)***

Association qui a pour but de défendre les intérêts des personnes handicapées mentales.

- **Subvention de fonctionnement : 170 €**

***Association APF***

Représentation des personnes atteintes de handicap moteur et des familles dans les instances et commissions prévues par la loi ; défense et soutien des personnes dans leurs démarches ; actions auprès des pouvoirs publics, collectivités pour la défense collective des intérêts des personnes ; activités de loisirs destinées à rompre l'isolement.

- **Subvention de fonctionnement : 750 €**

### ***Autisme en Cornouaille***

L'association a pour but de défendre les droits des personnes autistes et de leurs familles, d'informer et sensibiliser à l'autisme ; d'organiser des formations pour les familles et les professionnels et de mettre en œuvre tous les projets concernant l'éducation et l'avenir des personnes autistes.

- **Subvention de fonctionnement : 300 €**

### ***Bibliothèque sonore***

Association qui a pour but de rompre l'isolement des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap attesté en mettant à leur disposition des livres et revues en audio lecture ; aider les enfants scolarisés dans un collège ou un lycée classique en mettant également à leur disposition des livres scolaires étudiés en classe.

- **Aide aux loyers :4 000 €**

### ***Collectif des associations de personnes handicapées du Finistère (CAPH29)***

Collectif de coordination qui offre aux associations adhérentes les moyens de représenter des personnes handicapées, de participer aux travaux des pouvoirs publics, ou toute autre organisme et dispositifs, comme inscrit dans la loi, d'avoir une veille de la bonne application des textes relatifs aux personnes handicapées et de faire de propositions d'améliorations des politiques publiques de la qualité des services destinés aux personnes handicapées.

- **Subvention de fonctionnement : 170 €**

### ***EPAL (Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs) – Sémaphore de Cornouaille***

Lieu d'accueil, situé à Quimper, proposant des activités de loisirs à destination des adultes en situation de handicap.

- **Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat :10 000 €**

### ***L'Envol GEM des Pays de Cornouaille***

Collectif de personnes adultes dont les difficultés psychiques font obstacle à leur insertion sociale. Ces personnes ont choisi de s'associer, s'entraider, de s'impliquer, dans le fonctionnement des clubs, pour mettre en œuvre tous les projets et activités permettant de rompre leur isolement et de retrouver leur confiance en eux afin de tisser de nouveaux liens avec leur environnement social.

- **Subvention de fonctionnement : 1 000 €**

Soutien à la semaine d'information en santé mentale : financement de l'accueil et accueil d'un psychiatre en thérapie institutionnelle

- **Subvention Semaines d'information sur la santé mentale :400 €**

### ***Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH)***

Association dont le but est de défendre les droits des victimes d'accident du travail et de la vie auprès des organismes de protection sociale, des tribunaux, de divers organismes et des assurances.

- **Subvention de fonctionnement : 170 €**

***Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou des handicapées psychiques (UNAFAM 29)***

Association ayant pour objectif de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

- **Subvention de fonctionnement : 300 €**

***Maison des adolescents***

La Maison des Adolescents est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des adolescents et de leur famille.

- **Subvention de fonctionnement : 3 215 €**

2 - d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention 2022-2024 avec l'association « EPAL ».